

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 10/10/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le Mardi 10 octobre 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 4 octobre 2017.

Inscrits : 15
Présents : 11
Votants : 13

Présents : Yves de CHALENDAR - Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN - Brice DURAND - Joël BOST - Bruno GOUTTENOIRE - Dominique LE GOFF - Eliane PEROTTI - Bénédicte PRISSET - Audrey TUM - Nathalie VIDAL

Excusés : Yvan AUJOGUE
Jean-Christophe BOLAC - pouvoir donné à Nathalie VIDAL
Xavier BOUET - pouvoir donné à Audrey TUM
Daniel MARTINEZ

Secrétaire de séance : Joël BOST

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 12 septembre 2017

Le Procès-Verbal du Conseil du 12 septembre 2017 est adopté.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

2. PLAN D'ACTION DE LA « CHARTE DE L'AGENDA 21 »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération du 10 décembre 2015 par laquelle la commune s'est engagée à élaborer et mettre en place l'agenda 21 local « notre village terre d'avenir ». Il donne la parole à Madame PEROTTI.

Elle rappelle les 5 finalités du développement durable :

1 - Lutte contre le changement climatique	}	Groupe de travail "Environnement"
2 - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
3 - Epanouissement de tous les êtres humains	}	Groupe de travail "Social"
4 - Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations		
5 - Dynamique de développement suivant les modes de productions et de consommations responsables	}	Groupe de travail "Economique"

Et elle indique que 45 fiches ont été élaborées. Elles sont réparties en 3 grands axes :

- Le 1^{er} "**Améliorer l'esprit de responsabilité et consommer autrement**" fait référence à la législation.
- Le 2^{ème} "**Un village accueillant et solidaire**" concerne le bien-être de ses habitants (Nota : En ce qui concerne les associations, nous ne faisons pas de discrimination. Notre choix s'est porté uniquement sur celles qui, de par leur action, ont un rayonnement extérieur et permettent de faire découvrir Jarnioux - donc promotion pour le village).

- Le 3^{ème} "**Préserver les ressources et le cadre de vie**" concerne chacun d'entre nous.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble du groupe qui a travaillé sur l'élaboration et la rédaction de ces fiches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE : la Charte de Développement Durable 2017-2020 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »)

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

3. PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un plan de désherbage communal, il ne peut plus être utilisé de produits chimiques. Seuls des traitements phytosanitaires respectant l'environnement peuvent être utilisés. Une possibilité d'aide technique et financière pour l'élaboration d'un plan de désherbage peut être obtenue avec le concours de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joël BOST pour la présentation de ce dossier.

Il évoque le devis s'élevant à 2.520 € HT. Il précise que sur cette somme une subvention de 80% peut être obtenue de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : d'Adopter le plan de désherbage communal.

**AUTORISE Monsieur le Maire a sollicité auprès de l'agence de l'eau une subvention de 80%.
OUVRE les crédits nécessaires.**

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

4. RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES (RPQS) EAU, ASSAINISSEMENT (COLLECTIF ET NON COLLECTIF) ET DECHETS

- a. Monsieur le Maire indique que le rapport annuel sur la qualité du service public de l'eau potable 2016 (RPQS) a été présenté dans le cadre de la CAVBS et qu'il doit être porté à la connaissance des conseils municipaux concernés. Ce rapport a été adressé sous forme dématérialisée avec la convocation à la présente réunion.

Le Conseil Municipal Prend Acte du RPQS de l'eau.

- b. Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement 2016 (RPQS) a été présenté dans le cadre de la CAVBS et qu'il doit être porté à la connaissance des conseils municipaux concernés.

Le Conseil Municipal Prend Acte du RPQS de l'assainissement.

5. RAPPORT ACTIVITE 2016 DE L'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE (SYNTHETIQUE)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2016 de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Ce rapport a été adressé sous forme dématérialisée avec la convocation à la présente réunion.

Le Conseil Municipal Prend Acte du Rapport d'Activité de la CAVBS.

6. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2017/1

Monsieur le Maire expose que la participation de la commune de Jarnioux au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) s'élève pour l'année 2017 à 4 379 €.

Il fait remarquer que cette somme était de :

- 900 € en 2014
- 1 423 € en 2015
- 2 453 € en 2016
- 4 379 € pour 2017

Cette somme n'ayant pas été prévue au budget 2017, il expose que la décision modificative budgétaire suivante est nécessaire. L'opération s'équilibre.

Ordre	Article	Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
Taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux année 2017	7482		4 379 €
Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)	739223	4 379 €	
TOTAL		4 379 €	4 379 €

Total des dépenses 0,00 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE cette décision modificative budgétaire.**

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

7. ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que l'expérience d'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures 30 s'est avérée être positive tant sur le plan écologique que financier.

Le Maire propose au conseil d'étendre, pour des raisons techniques de maintenance de l'ensemble de l'installation, dès ce jour, cette extinction à l'ensemble du territoire de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
DECIDE d'étendre dès ce jour cette extinction à l'ensemble du territoire de la commune de 23 heures à 5 heures 30.**

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que les cérémonies commémoratives de l'Armistice de 1918, auront lieu le 11 novembre à 11 h 00 sur l'Esplanade de la Liberté.
Il informe les membres du conseil que les Sapeurs-Pompiers du centre d'intervention Liergues, Pouilly, Jarnioux seront présents à cette cérémonie.
- Monsieur le Maire signale que le dossier d'accessibilité programmée Ad'ap n'est jamais parvenu à la DDT. Après plusieurs échanges avec cette administration, il en résulte qu'il convient donc de reprendre l'ensemble des opérations. Ce travail sera conséquent puisque 11 ERP sont concernés et qu'il faudra également prendre en compte des nouvelles normes qui sont entrées en vigueur depuis.

- Monsieur le Maire rappelle le mail envoyé par la CAVBS à l'ensemble du conseil afin de participer au relais des élus lors du Marathon du Beaujolais le 18 novembre prochain. Il demande aux personnes intéressées de prendre contact avec la CAVBS pour s'inscrire.
- Monsieur le Maire informe que l'association « Univers Magique » organise une manifestation pour Halloween le 28 octobre 2017.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre adressée au CAUE par l'association « A l'Ombre du Chêne » et dont la mairie a été mise en copie.
- Monsieur Brice DURAND informe les membres du conseil que la commune a sollicité une aide financière pour le dossier « réaménagement et extension de la salle des fêtes avec implantation d'un restaurant scolaire ». La réponse devrait intervenir à la fin du mois. Il propose de présenter le pré-programme établi par le CAUE au cours d'une réunion d'information afin de recueillir les avis et remarques des futurs utilisateurs de ce bâtiment, à savoir, les employés municipaux, les enseignants et les associations. L'architecte et les membres du conseil sont également conviés. Cette réunion aura lieu le Jeudi 23 novembre 2017 à 18h30 dans la salle du Conseil.
- Monsieur Joël BOST se fait le porte-parole des habitants de la Montée du Viaduc qui n'en peuvent plus des nuisances sonores répétitives lors des événements organisés par le Manoir de la Garde. Il demande que la mairie intervienne. Ce dernier indique qu'il a pris contact à plusieurs reprises avec le gestionnaire du Manoir, et qu'il est même intervenu un dimanche matin à 4 h 00 pour faire cesser ces nuisances.

Fin de séance à 23 h 25